

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0652<sup>e</sup>** séance  
tenue le **4 décembre 2023**, à 14 heures  
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry  
et par visioconférence

---

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Marie-Josée Hébert ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Carmela Cucuzzella, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, France Houle, Michel Janosz ; le doyen par intérim de la Faculté de médecine dentaire : Michel Carrier ; la directrice par intérim de l'École d'optométrie : Julie-Andrée Marinier ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Baptiste ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, Chantal Bémour, Delphine Bosson-Rieutort, Isabelle Brault, Carl Chartrand-Lefebvre, José Côté, André Dallaire, Jean-Jacques De Bruycker, Juliette De Maeyer, Denis deBlois, David Décary-Hétu, Thomas Druetz, Marc-André Éthier, Jean-Sébastien Fallu, Jean-Yves Frappier, Julie Gosselin, Jean-Philippe Gratton, Bechara Helal, Daniel Jean, Fasal Kanouté, Rodney Knight, Henry Thomas Kramer, Roger Lippé, Anne Marchand, Stéphane Molotchnikoff, Christian Nadeau, Josette Noël, Martin Papillon, Danielle Pinard, Alexandre Prat, Julien Riel-Salvatore, Samir Saul, Audrey Smargiassi, Gilles Soulez, Eugene Syriani, Mario Talajic, Jacques Thibodeau, Olivier Vallerand, Elvire Vaucher, Bilkis Vissandjée, Frédéric Yvon, Han-Ru Zhou ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Pierre-David Desjardins, Françoise Guay, Najib Lairini, Philippe Lévesque-Groleau, David Lewis, Lise Marien, Ann Claude Simoneau, Hocine Slimani ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Marcelin Joanis ; les représentants et les représentantes de la communauté étudiante : Jani Boyer, Enrique Colindres, Méganne Joyal, Louis Malenfant-Poulin, Aleksandre Sauvé-Lacoursière, Radia Sentissi ; un membre et une membre indépendante : Jean-Marc Charron, Nicole Trudeau ; un représentant et les représentantes du personnel : Lynne Thuot, Chantal Simoneau, Yannick Tremblay ; un représentant et les représentantes des cadres et professionnels : Isabelle Daoust, Chloée Ferland-Dufresne, Charles Gaudreau, Nathalie Sargo Andrade ; les observateurs et les observatrices : Michelle Beausoleil, Godefroy Desrosiers-Lauzon, Sophie Langlois, Matthew Nowakowski, Catherine Villemer.

ABSENCES : un doyen : Simon de Denus ; la directrice de l'École Polytechnique : Maud Cohen ; le directeur de HEC Montréal : Federico Pasin ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Jean Barbeau, Francis Beaudry, Alexandre Beaupré-Lavallée, Sylveline Bourion, Vasile Diaconu, Pierrette Gaudreau, Gilles Gauthier, Jonathan Goldman, Dyala Hamzah, Ian Thomas MacDonald, Daniel Thirion ; un représentant et les représentantes du corps professoral : Caroline Daigle, Liliette Michel, Gyslaine Samson Saulnier, Alain Vallières ; une représentante de la communauté étudiante : Audréanne Matte-Landry ; une représentante du personnel : France Lebel.

PERSONNES EXCUSÉES : le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : Michel Pecho ; une doyenne : Sylvie Dubois ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Jean-François Bissonnette, Ingrid Hall, Ahmad Hamdan, Diane Lamarre, Audrey Laplante, Julie Lavoie, Jean Leclair, Solange Lefebvre, Amélie Maugère, Sylvain Quessy ; une représentante du personnel enseignant : Saleha Hedaraly.

PRÉSIDENT : Daniel Jutras, recteur

LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Claire Durand

SECRÉTAIRE : Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Anne Mc Manus

---

## **COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

### **Nominations récentes**

Trois membres indépendants nommés par le Conseil après consultation du conseil représentant les diplômés de l'Université

M. Jean-Marc Charron, professeur honoraire à la Faculté des arts et des sciences.

### **Fins de mandat**

Aucun

### **AVIS DE DÉCÈS**

Secrétariat général

M. Jacques Larose, adjoint au secrétaire général retraité au Secrétariat général, décédé le 22 novembre 2023.

Bureau de la vérification interne

Mme Nicole Fortin, assistante de direction au Bureau de la vérification interne, décédée le 23 novembre 2023.

À l'approche du 6 décembre, le recteur rappelle la mémoire des 14 victimes du féminicide survenu à Polytechnique Montréal en 1989.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0652-1     **ORDRE DU JOUR**  
2023-A0021-0652<sup>e</sup>-799

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2023-A0021-0652<sup>e</sup>-799.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

#### A. POINTS STATUTAIRES

##### 1. Ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux
  - 2.1. Procès-verbal de la 0650<sup>e</sup> séance extraordinaire tenue le 6 novembre 2023
  - 2.2. Procès-verbal de la 0651<sup>e</sup> séance tenue le 6 novembre 2023
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - 5.1. Rapport du recteur
  - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
7. États financiers 2022-2023
8. Orientations budgétaires 2024-2025
  - Présentation du Comité du budget de l'Assemblée universitaire
9. Plan directeur des espaces
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
10. Prochaine séance : Le 29 janvier 2024, à 9 h 30
11. Clôture de la séance

AU-0652-2 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

AU-0652-2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0650<sup>e</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 6 NOVEMBRE 2023**

La correction suivante est apportée au procès-verbal à la page 4, au 2<sup>e</sup> paragraphe : remplacer « il a fait mention » par « le recteur a fait mention ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0650<sup>e</sup> séance extraordinaire tenue le 6 novembre 2023, tel que modifié.

AU-0652-2.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0651<sup>e</sup> SÉANCE  
TENUE LE 6 NOVEMBRE 2023**

Les corrections suivantes sont apportées au procès-verbal : à la page 14, l'avant-dernier paragraphe est reformulé comme suit : « À la suite d'une remarque de la présidente des délibérations à l'effet que l'on peut demander qu'une autre personne remplace une des deux candidatures recommandées par le Comité de nomination, M. Fallu demande s'il ne s'agit pas plutôt de demander d'ajouter une candidature. » À la page 15, l'orthographe du nom de M. Zhou est corrigée aux paragraphes 1, 3 et 6.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0651<sup>e</sup> séance tenue le 6 novembre 2023, tel que modifié.

AU-0652-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

En lien avec la question des droits de scolarité des étudiants hors Québec (page 9 du procès-verbal de la 0651<sup>e</sup> séance), M. Lewis désire savoir si les étudiants de l'UdeM sont touchés par cette mesure, et si oui, de quelle manière.

Le recteur précise que les règles annoncées par le gouvernement s'appliquent à toutes les universités au Québec, cependant elles ont des effets différents selon les universités en fonction de leur population. Pour ce qui est des étudiants internationaux, excepté les étudiants français et belges, le gouvernement a établi un prix plancher de 20 000 \$ pour les droits de scolarité qui est en deçà de ce qui leur est facturé, ce qui fait que cela ne les affecte pas. Mais l'effet pour l'Université est réel parce que l'on ne sait pas encore comment l'argent récupéré par le gouvernement sera redistribué ensuite à travers le réseau.

AU-0652-4 **CORRESPONDANCE**

2023-A0021-0652<sup>e</sup>-800

Le secrétaire général mentionne une lettre signée par deux professeurs, dont l'un est membre de l'Assemblée universitaire, M. Saul, adressée au recteur, au doyen de la FAS et à différents groupes constitués du campus, concernant la liberté académique dans le contexte du conflit israélo-palestinien.

## AU-0652-5 PÉRIODE D'INFORMATION

### AU-0652-5.1 RAPPORT DU RECTEUR

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Le recteur souligne d'abord la victoire de l'équipe de football des Carabins de l'UdeM de 16-9 face aux Thunderbirds de l'Université de la Colombie-Britannique, leur permettant de remporter la deuxième Coupe Vanier de leur histoire. Cet événement a donné lieu à diverses célébrations, dont la signature du livre d'or de la Ville de Montréal le 29 novembre dernier.

Il revient ensuite sur la question des droits de scolarité des étudiants canadiens non résidents du Québec et des étudiants internationaux à la suite de l'annonce récente de la ministre de l'Enseignement supérieur ; les discussions se poursuivent à ce sujet. Il s'attend à ce qu'une décision soit annoncée cette semaine par le gouvernement sur cette mesure qui inclura probablement des engagements des universités anglophones de participer à des activités de francisation de leurs étudiants. Le recteur a fait valoir la grande expertise de l'UdeM en francisation et, avec l'appui de ses collègues concernés, a tendu la main dans l'éventualité où cette francisation pourrait bénéficier de l'expertise de l'UdeM.

Dans le cadre du Programme institutionnel de modernisation de l'admission (PIMA), un des projets pilotes, celui de l'admission inclusive, qui invite les étudiants des communautés autochtones et des communautés noires à s'autodéclarer, a été déployé pour les admissions de l'automne 2023 et a connu un franc succès. Plusieurs d'entre eux ont été rencontrés en entrevue et admis. Ces entrevues ont permis d'aller à la rencontre de personnes talentueuses. Dans la même veine, une trentaine d'élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire de l'école Nikanik, de Wemotaci ont récemment passé une journée à l'Université de Montréal dans le cadre de *Cap campus*. Ces mesures favorisent une plus grande diversité et un plus grand attrait pour l'UdeM au sein des populations autochtones et des Premières Nations.

Pour une septième année consécutive, l'Université de Montréal figure parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada du classement de Mediacorp. Durant la période évaluée, l'Université a su se démarquer dans plusieurs domaines, en particulier en matière de développement durable, d'équité, de diversité et d'inclusion, ainsi que par ses initiatives de soutien au personnel concernant la santé mentale et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Le recteur en profite pour remercier l'équipe de la DRH qui prépare ce dossier et met en lumière les réalisations de l'Université.

Du côté de la recherche, le recteur mentionne l'annonce par le gouvernement fédéral de l'octroi de chaires d'excellence en recherche du Canada à 34 nouveaux titulaires dans 18 établissements d'enseignement postsecondaire, dont 3 à l'UdeM. Soulignant ce beau succès pour l'UdeM, il salue l'équipe du vice-rectorat à la recherche qui a travaillé au montage de ces dossiers. Autre bonne nouvelle pour nos chercheurs, le Canada se joindra

prochainement au prestigieux programme Horizon Europe, ce qui permettra d'avoir accès à de nouvelles opportunités de financement de la recherche pour les chercheurs de l'UdeM.

Le recteur mentionne ensuite la nomination de Nicole Languérand à titre de directrice générale des Services à la vie étudiante à compter du 11 décembre prochain, et les prix et distinctions reçus par des membres de la communauté universitaire.

En terminant, le recteur fait un rectificatif de son commentaire du 2 octobre dernier (AU-0649-5.1) au sujet de l'accord avec Affaires mondiales Canada (AMC) pour un projet visant à améliorer la santé communautaire et l'autonomisation équitable de type « Une seule santé » chez les femmes et les filles pauvres dans les régions où la prévalence des maladies zoonotiques et liées à l'interface humain-animal-environnement est élevée. Il avait mentionné que ce projet est coordonné par UdeM International et porté par l'ESPUM, mais il aurait dû ajouter qu'il est co-porté par la Faculté de médecine vétérinaire.

#### AU-0652-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Lewis informe de la présentation du concert du Gamelan, le 13 décembre prochain, soulignant que l'Université de Montréal a une expertise reconnue internationalement en gamelan.

#### AU-0652-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Évoquant les activités tenues à la suite de la victoire de l'équipe de football des Carabins, M. Lewis demande si d'autres activités publiques sont prévues à cet égard.

Le recteur mentionne qu'une activité invitant la communauté universitaire à rencontrer les étudiants-athlètes et leurs entraîneurs pour célébrer cette victoire a eu lieu la semaine dernière. Il en profite pour souligner que les étudiants-athlètes des différentes équipes des Carabins sont d'abord et avant tout des étudiants qui poursuivent un programme d'études. Il se dit très fier de ces personnes qui sont très disciplinées à maintenir à la fois leur succès sportif et leur succès académique.

M. Lippé demande si les 50 M\$ investis par le Canada dans le programme Horizon Europe proviennent des budgets actuels à la recherche, ou sont des sommes supplémentaires.

Mme Hébert explique que la participation au programme Horizon Europe permettra d'accéder au financement européen et d'être à la tête d'une équipe de recherche Horizon Europe, et non plus seulement de participer à titre de collaborateur. Des communications seront diffusées par le vice-rectorat responsable de la recherche dans les prochaines semaines pour informer la communauté des chercheurs ; et une série de webinaires

sont prévus pour les appuyer. Ce dossier est mené en étroite collaboration avec le vice-rectorat aux partenariats communautaires et internationaux. Les 50 M\$ que le Canada investit dans ce programme, qui permettent d'accéder aux milliards de dollars du programme européen, n'ont pas été retranchés du budget des trois conseils subventionnaires fédéraux.

M. Lewis dit avoir constaté la semaine dernière l'installation d'une boîte de dépôt à linge de la firme Ekotex entre le pavillon Lionel-Groulx et le pavillon 3200 Jean-Brillant. Il demande pourquoi on a opté pour une firme de recyclage des textiles, plutôt que de faire appel à une entreprise pour la récupération des vêtements, ce qui lui semblerait plus profitable pour les étudiants notamment.

M. Filteau dit ne pas avoir l'information, une vérification sera faite.

AU-0652-7 **ÉTATS FINANCIERS 2022-2023**

2023-A0021-0652<sup>e</sup>-801 à 804

À l'invitation du président des délibérations, le vice-recteur adjoint aux finances, M. Matthew Nowakowski, présente les états financiers 2022-2023 à l'aide d'une présentation électronique (2023-A0021-0652<sup>e</sup>-801). Les trois documents suivants avaient été transmis aux membres de l'Assemblée universitaire préalablement à la séance : les Dépenses des Facultés et des Services (2023-A0021-0652<sup>e</sup>-802), les *États financiers au 30 avril 2023* (2023-A0021-0652<sup>e</sup>-803) et les *Commentaires et faits saillants* (2023-A0021-0652<sup>e</sup>-804).

Mme Boyer rappelle qu'en juin 2022 l'UdeM s'était engagée à désinvestir de son fonds de dotation ses investissements en énergies fossiles, elle demande un suivi de l'avancement de ce dossier.

M. Nowakowski indique que le rapport sur l'investissement responsable du fonds de dotation a été déposé au Comité exécutif la semaine dernière ; dans les prochains jours, les informations seront affichées sur le site de l'Université. Pour ce qui est du désinvestissement, les travaux avancent bien, on a notamment reformulé la politique de placement, fait la recherche de gestionnaires et le choix de nouveaux indices de référence. Les résultats les plus remarquables seront pour 2022-2023. Du côté de la décarbonation, l'objectif de 2030 en termes d'intensité carbone moyenne pondérée pour les revenus est presque atteint en 2022. Il signale toutefois que le résultat obtenu pourrait être plus bas en 2023, selon les aléas des marchés.

Référant au bilan consolidé, à la page 13 du document 801, M. Saul dit être surpris que l'on combine dans un seul poste encaisse et placements. Il désire savoir quel est le partage entre l'encaisse et les placements dans l'actif.

M. Nowakowski explique que sa présentation est hautement résumée ; le document 803 sur les résultats financiers audités par la firme comptable, beaucoup plus détaillé, départage les placements et l'encaisse. Les placements au fonds de dotation

avoisinent les 450 M\$, de sorte que l'encaisse devrait être d'environ 300 M\$ à la fin de l'année ; il s'agit d'un poste qui varie beaucoup de mois en mois.

Référant au document sur les dépenses de fonctionnement détaillées (document 802), M. Zhou demande pour quelle raison le sommaire des facultés départementalisées y est présenté, à partir de la page 14, mais pas celui des facultés non départementalisées.

M. Nowakowski indique que cette information se trouve à la page 7.

Évoquant les négociations en cours des conventions collectives des profs et des chargés de cours, M. Molotchnikoff demande si le budget tient compte de ces impondérables.

M. Nowakowski explique qu'il ne présente pas un budget, mais plutôt les états financiers, qui sont le résultat observé de l'année 2022-2023. Les prédictions par rapport aux variations de dépenses seront présentées dans le budget au printemps.

M. Filteau explique la différence entre les états financiers, qui sont un regard sur le résultat des revenus et des dépenses, et le budget qui projette pour l'année à venir, en incluant notamment des hypothèses.

M. Molotchnikoff demande au doyen de la FAS des informations au sujet d'un projet du décanat d'ouvrir un budget pour financer les étudiants des études supérieures.

La présidente des délibérations rappelle l'explication qui vient d'être donnée par M. Filteau, soulignant que la question ne relève pas des états financiers.

Mme Guay rappelle que pendant la pandémie, le budget du CPU a connu une augmentation importante. Elle demande si le budget est revenu à son niveau habituel ou si le CPU bénéficie encore d'un budget élevé.

M. Nowakowski indique que ce poste est inclus dans « unités de soutien à l'enseignement », page 9, document 802. Cependant, il ne se souvient pas du budget dévolu au CPU pour 2023-2024.

M. Filteau précise que le budget du Centre de pédagogie universitaire (CPU) est en croissance étant donné les services importants qu'il offre au corps enseignant de l'Université.

M. Lewis présente les questions suivantes en lien avec le document 802 : à la page 2, quels éléments contribuent à l'augmentation des revenus totaux ? À la page 10, qu'est-ce que les ventes externes et pourquoi ont-elles beaucoup augmenté ? Aux pages 16-17 relatives aux dépenses de la FAS par département, il note l'absence du Centre d'études asiatiques (CÉTASE) et s'informe du budget de cette unité. Référant au document 804, page 11 : qu'est-ce qui explique la diminution des bourses ?

En réponse à la dernière question, M. Nowakowski explique que le budget global des bourses n'a pas diminué, cependant des bourses d'externat ont été transférées à la Faculté de médecine. Pour le CÉTASE, le budget est probablement combiné dans une autre catégorie. En ce qui concerne les ventes externes, ce sont les unités qui font la ventilation des budgets ; l'information correspond à ce qui a été réalisé par rapport à la prévision budgétaire. Les unités se font compenser pour des dépenses engagées pour des services à un public externe. Enfin, les « autres revenus » comportent divers éléments, par exemple les revenus des cliniques, les frais indirects de la recherche et tout ce qui est généré indépendamment par les unités. La différence entre le budget et la réalisation s'explique par les éléments que l'on n'inclut pas dans la planification budgétaire parce que c'est géré indépendamment par les facultés.

AU-0652-8

### **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024-2025**

#### **- Présentation du Comité du budget de l'Assemblée universitaire**

2023-A0021-0652<sup>e</sup>-806

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. Éric Filteau, présente les orientations budgétaires 2024-2025, consignées au document 2023-A0021-0652<sup>e</sup>-806.

Le président du Comité du budget de l'Assemblée universitaire, M. Bouchard, remercie les membres du Comité ainsi que MM. Éric Filteau, Philippe Prudhomme et Matthew Nowakowski pour leur disponibilité. Il souligne que l'augmentation du soutien pour les étudiants des cycles supérieurs qui était annoncée dans les orientations stratégiques l'année dernière s'est reflétée dans le budget de cette année, ce qui permet à la FAS de lancer un programme de financement intégré. Il fait ensuite mention des questions qui ont été abordées par le Comité, notamment la nécessité de s'intéresser à l'impact des transformations de l'emploi sur les préférences des étudiants. Par exemple, on observe que plusieurs étudiants qui auraient pris une formation universitaire ont privilégié dans les dernières années une formation technique au niveau du DEC. L'intelligence artificielle (IA), qui va changer plusieurs activités professionnelles, est un autre facteur à prendre en considération. En regard de ces enjeux, le Comité a convenu que l'approche institutionnelle retenue dans les orientations stratégiques de l'Université – de s'intéresser à la qualité intrinsèque des formations plutôt que de viser simplement la diplomation – est le bon choix. Le Comité a aussi évoqué l'importance de s'assurer d'une agilité de nos instances pour les modifications ou la création de programmes.

Mme De Maeyer mentionne que l'Université est en négociation de convention collective à la fois avec les chargés de cours et avec les professeurs et professeures, mais que cela n'est pas inclus dans les prémices du document. Elle demande pourquoi cet élément n'est pas inclus et si c'est parce que l'Université s'attend à ce que cela n'ait pas d'impact sur le budget.

M. Filteau explique que les orientations budgétaires font toujours abstraction de ce qui touche aux négociations et aux conventions collectives. Les informations à ce sujet sont

traitées dans le budget, notamment dans les hypothèses budgétaires lorsque les négociations ne sont pas terminées. Quant à l'impact, on ne peut pas se prononcer tant que les négociations ne sont pas terminées.

M. Cossette salue les orientations budgétaires en lien avec le financement intégré et le soutien à la recherche. Elles sont conséquentes avec la récente déclaration du recteur en lien avec la position de l'UdeM comme grande université de recherche et aussi avec la planification stratégique de la Faculté de médecine et de nos établissements affiliés où se fait de la recherche biomédicale. Ces mesures seront appréciées par les étudiants et les chercheurs qui vont accueillir les étudiants en recherche. L'UdeM est encore une grande université de recherche, mais ce statut est fragile dans l'écosystème particulièrement compétitif.

M. Lairini constate que la perspective présentée s'appuie sur un contexte de pénurie de main-d'œuvre qui pousse les étudiants à faire de moins longues études, centrées sur des certificats par exemple. Or, on constate au Québec actuellement une hausse du chômage et la présentation n'a pas tenu compte de cette hausse et de son impact sur la fréquentation des étudiants à l'Université. Il demande si l'Université a travaillé sur des simulations qui permettraient de voir l'impact de la tendance de la hausse du chômage sur les inscriptions.

M. Filteau indique qu'il est fait mention de pénurie de main-d'œuvre et d'inflation à la page 4. Il fait remarquer qu'avec un taux de chômage de 4 % actuellement, on est encore dans une situation de plein emploi, et souligne la baisse du taux d'inflation, actuellement autour de 3 %. L'effectif étudiant, qui est un des éléments importants du budget, est une donnée facile à établir dans les programmes contingentés, mais plus difficile à évaluer et plus variable dans certains programmes. Il explique que ce sont les facultés qui fournissent l'information à cet égard. Donc une hypothèse budgétaire est établie sur la base de cette information, et on tient aussi compte du contexte.

M. Bouchard abonde en ce sens : lorsque l'économie va mal, les inscriptions augmentent et inversement. En complément à son commentaire précédent sur l'IA, il précise que certaines transformations de certains milieux d'emploi, entraînées par l'IA, vont probablement changer les comportements des étudiants et se refléter dans les inscriptions. Dans ce contexte, la qualité intrinsèque de la formation sera d'autant plus importante, puisqu'il faudra que nos étudiants se distinguent par rapport à des secteurs d'activité où l'IA va prendre une part significative et va remplacer les personnes. D'où l'importance d'enrichir les activités de l'expérience académique étudiante et d'aller au-delà des simples exercices de diplomation.

M. Sauvé-Lacoursière mentionne que la communauté étudiante se réjouit que le financement intégré fasse encore partie des orientations budgétaires. Il demande ensuite si la grande campagne de financement qui sera lancée en février prochain sera incluse dans le prochain budget.

M. Filteau indique que des ressources sont prévues au niveau budgétaire pour la grande campagne. Au niveau du budget de fonctionnement, les éléments qui viennent au fonds

de dotation n'ont pas beaucoup d'impact pour l'instant sur le fonds de fonctionnement, à moins d'un changement des paramètres budgétaires. En général, les grandes campagnes de financement aident beaucoup à la recherche, mais peu au fonds de fonctionnement.

À propos de l'orientation 2 « favoriser la réussite de la diplomation des étudiants et des étudiantes à tous les cycles... », M. Zhou demande si les membres du corps professoral ou de la communauté universitaire ont accès aux statistiques de diplomation par faculté et par cycle, et si oui, où y accéder ?

Mme Lefrançois croit que cette information se trouve sur le site du Bureau du registraire, mais elle fera la vérification.

M. Filteau indique que des efforts importants ont été faits pour le soutien à la réussite étudiante par le vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études avec les facultés pour mettre en place des mesures, dont le financement intégré, afin que les étudiants puissent compléter leur programme dans les temps.

Relativement au point 4 « soutenir des initiatives visant à appuyer le personnel enseignant dans le développement pédagogique et à optimiser l'utilisation des outils numériques d'apprentissage », M. Lewis demande s'il s'agit seulement d'initiatives menées par le CPU ou si des projets peuvent être initiés par les enseignants.

M. Filteau indique qu'il s'agit principalement d'initiatives du CPU, auquel un budget conséquent a été octroyé. Mais des projets présentés par des enseignants ou des départements sont aussi admissibles.

Sur le même sujet, Mme Guay désire savoir comment les enseignants peuvent conserver les droits d'auteur lorsqu'ils développent des outils numériques dans le cadre de la formation continue. Deuxièmement, elle demande s'il serait possible de présenter à l'Assemblée universitaire, éventuellement, un portrait d'où en est la formation continue de type universitaire.

La présidente des délibérations fait remarquer qu'une des questions est hors d'ordre.

M. Janosz indique que la question est importante, mais mérite une réflexion approfondie parce qu'elle est complexe. Évoquant les commentaires précédents sur l'analyse des comportements des étudiants dans le futur, il souligne qu'il est difficile de prévoir les comportements qui varient en fonction des clientèles variées et hétérogènes. Il serait opportun d'avoir une discussion sur cette question, mais il faut d'abord se poser les bonnes questions pour y répondre.

M. Lippé salue le financement des étudiants aux études supérieures. Il demande si le fait que les étudiants canadiens non québécois devront payer des droits de scolarité plus élevés fera en sorte que l'on aura à assumer une nouvelle enveloppe budgétaire.

M. Filteau, qui précise que ceux qui sont visés par la mesure sont les étudiants de premier cycle et de la maîtrise non-recherche, dit ne pas avoir l'information à ce sujet.

Le recteur dit ne pas avoir d'information à l'effet que les étudiants canadiens non résidents du Québec aux cycles supérieurs ou aux programmes de troisième cycle et de deuxième cycle recherche seraient visés par quelques modifications aux droits de scolarité. Ils sont assujettis à un autre régime. Donc ils ne sont pas visés par la mesure.

M. Molotchnikoff félicite les doyens de la FAS et de la Faculté de médecine pour la mise en place du financement intégré pour les étudiants des deuxième et troisième cycles, qui contribuera au succès des étudiants. Cette mesure encouragera les étudiants à venir à l'UdeM non seulement pour obtenir un diplôme, mais aussi pour s'engager dans la recherche. Elle fera aussi en sorte que les étudiants seront traités de manière équitable et juste d'un département à l'autre.

Mme Boyer mentionne que plusieurs plans d'action institutionnels, notamment en développement durable, pour les Premiers Peuples et en EDI, qui viendront à échéance en 2023 en vue d'être renouvelés dans les prochaines années, ne semblent pas figurer dans les orientations budgétaires présentées. Elle désire savoir comment on entend s'assurer que les projets qui sont compris dans ces plans soient adéquatement financés pour assurer leur succès.

M. Filteau indique qu'un nouveau plan en développement durable sera finalisé au printemps pour les prochaines années. Pour les Premiers Peuples, les sommes nécessaires ont été octroyées dans le budget actuel de l'unité responsable pour couvrir les initiatives prévues. Il précise que cet aspect est inclus dans la première orientation budgétaire.

M. Bouchard indique que l'implantation du financement intégré a été rendue possible parce que la direction de l'Université a rehaussé le soutien pour les bourses aux cycles supérieurs. On ne présume pas que c'est à la hauteur des besoins réels des étudiants, notamment les étudiants au doctorat en ce qui concerne la FAS — un réinvestissement significatif dans les organismes subventionnaires et dans les bourses étudiantes serait nécessaire pour ce faire —, mais on croit que ce sera une amélioration notable. Il souligne que pour la FAS, on commence la mise en place de cette mesure dans 7 départements, mais on espère la déployer à l'échelle des 25 départements pour tous les étudiants de toutes les disciplines dès l'année prochaine. Tous les départements seront tenus informés de l'implantation de cette mesure.

AU-0652-9 **PLAN DIRECTEUR DES ESPACES**

2023-A0021-0652<sup>e</sup>-805

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, présente le plan directeur des espaces, consigné au document 2023-A0021-0652<sup>e</sup>-805. Mme Michelle

Beausoleil, architecte et gestionnaire de projets au Bureau de planification et gestion des espaces, Direction des immeubles, est présente pour répondre aux questions techniques, au besoin.

Mme Daoust souligne qu'il s'agit d'un plan très ambitieux. Elle remarque que le plan directeur ne fait pas mention du rapatriement sur le campus central des unités de services en location au 7077, avenue du Parc. Elle demande également pourquoi le rapatriement de l'École d'audiologie et d'orthophonie n'est pas plus rapide. Elle rappelle que lorsque le gouvernement avait accordé le financement à l'Université pour le campus MIL, il y avait une exigence de rapatrier les unités en location sur le campus MIL, or elle note que cette exigence n'est pas rencontrée. Dans ce contexte, elle se demande comment on compte parvenir à réaliser le plan présenté.

Vu l'heure tardive, la présidente des délibérations indique qu'elle va permettre toutes les interventions qui ont été annoncées, quitte à ce que l'Assemblée décide de poursuivre ce point à la prochaine réunion pour les réponses.

Mme Vaucher présente une question au sujet des animaleries aux pavillons Roger-Gaudry et Liliane de Stewart qu'il est prévu de fermer : quelles seront les alternatives pour les chercheurs qui resteront sur le campus et où seront-elles relocalisées ?

M. Thibodeau salue la déclaration récente du recteur à l'effet que la recherche était une priorité à l'UdeM, et la volonté de regrouper la recherche fondamentale au campus MIL. Il déplore cependant que ce chantier ne sera complété qu'en 2037-2038, laissant le Département de microbiologie dans des conditions vétustes au pavillon Roger-Gaudry pendant encore 15 ans, ce qui nuit au développement de ce département. Considérant cette situation, il demande au recteur si l'on peut espérer que l'UdeM va continuer à répondre favorablement aux demandes à venir de la Faculté de médecine en ce qui concerne les infrastructures du Département de microbiologie qui, souligne-t-il, abrite deux chaires d'excellence en recherche du Canada.

M. Lewis présente les questions suivantes : il demande s'il est possible d'envisager de détruire l'immeuble situé au 2910 Édouard-Montpetit et de reconstruire afin de profiter de l'emplacement intéressant de ce terrain. Deuxièmement, il souhaiterait entendre le recteur au sujet du déplacement des départements de médecine, et de la réaction de l'UQAM dans les médias à ce sujet. Il demande ensuite s'il est prévu que le Département d'anthropologie déménage au pavillon André-Aisenstadt. Sur ce point, M. Gaudreault-DesBiens confirme qu'il n'en est pas question. M. Lewis désire des informations concernant les études cinématographiques dans le cadre du pôle création. Enfin, en réponse à sa dernière question, le vice-recteur confirme qu'il n'est plus question de vendre le 3050-3060, Édouard-Montpetit.

M. Saul dit voir des changements de comportement de notre communauté universitaire depuis deux ou trois ans, qui le laisse dubitatif concernant l'avenir et l'usage des espaces : moins de monde sur le campus, espaces désertés, changement des comportements professoraux et des étudiants qui ne viennent sur le campus que pour le temps des activités et

quittent. Il lui semble qu'il faut regarder les comportements qui ont changé avant d'aller de l'avant avec la construction. Il suggère d'apparier la question des espaces avec une étude des comportements sur le campus, car ils sont en train de changer.

M. Cossette remercie de considérer les besoins de toutes les facultés et de les intégrer dans une vision claire et cohérente et salue la qualité du travail présenté. C'est avec grand enthousiasme que la Faculté de médecine accueille le plan directeur. Ses trois secteurs, sciences de la santé, sciences fondamentales et le volet médical, ont été considérés, cela aura un impact majeur sur le développement des activités de la Faculté et de ses performances en recherche.

M. Papillon présente une question au sujet du déménagement des départements de sciences politiques, sciences économiques, relations industrielles et démographie, en lien avec le projet de la Maison des affaires publiques et internationales au pavillon André-Aisenstadt. Comme le vice-recteur a fait une comparaison avec la Monk School à l'Université de Toronto, il demande si ce projet de déménagement est lié au financement de la Maison des affaires publiques et internationales. Et est-ce qu'une réflexion a été faite au sujet des départements qui seront déménagés, qui couvrent des domaines plus larges que la Maison des affaires publiques et internationales ?

M. Lairini dit avoir l'impression que la vision qui a présidé à la confection de ce plan relève d'une autre époque parce que l'on n'a pas tenu compte de la répercussion de la période post-COVID, notamment en ce qui a trait à l'utilisation intensive des nouvelles technologies dans l'enseignement. Il aurait aimé voir une vision plus actualisée tenant compte des nouvelles données au niveau des tendances de l'enseignement d'aujourd'hui.

Mme Guay salue l'accent mis sur les espaces conviviaux et d'échanges pour les étudiants et la communauté universitaire. Concernant l'actuelle Faculté de l'aménagement, qui accueillera le Département d'histoire de l'art et le Département d'études cinématographiques, elle demande pourquoi on n'a pas conservé l'architecture dans ce même bâtiment.

M. Bouchard invite M. Papillon à communiquer avec lui au sujet de la démarche qui a été faite par rapport à la Maison des relations publiques et internationales. Pour le plan, il apprécie que ce soit une vision de campus comme milieu de collégialité, d'échanges et de discussion. Malgré les nouvelles technologies, il est précieux d'avoir des vies de département et d'activités académiques fortes qui nécessitent des lieux ancrés. D'autre part, il est clair que ce sont les perspectives académiques qui ont primé, donc l'idée d'animer une vie académique en enseignement et en recherche, ce qu'il salue.

Vu l'heure tardive, la présidente des délibérations consulte l'Assemblée pour savoir si elle souhaite poursuivre la discussion et recevoir les réponses aux questions et commentaires présentés ou si elle préfère revenir sur ce sujet à la prochaine assemblée.

M. Lewis fait remarquer que plusieurs personnes ont déjà quitté la réunion et, par ailleurs, que la séance de janvier est une séance intensive.

M. Cossette, qui rappelle qu'il avait été prévu de poursuivre, si besoin, la discussion à la prochaine séance, propose la levée de l'Assemblée. La proposition est appuyée.

M. Gaudreault-DesBiens invite les membres à lui faire parvenir par écrit leurs questions et commentaires au sujet du plan directeur, il y répondra à la prochaine séance.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

AU-0652-10 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 29 janvier 2024, à 9 h 30.

AU-0652-11 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 17 h 10.